

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01489
Numéro SIREN : 808 014 732
Nom ou dénomination : APEMOU

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/002760

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/002760**
n° de gestion : **2014B01489**
n° SIREN : **808 014 732 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 25/05/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

APEMOU - Société par actions simplifiée
150 allée Couleurs de Provence 26450 Roynac -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



729959

1

BILAN SIMPLIFIÉ

2960
DGFIP N° 2033-A 2017Formulaire obligatoire (art. 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise Société APEMOU

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 150 ALLEE COULEURS DE

26450 ROYNAC

Numéro SIRET * 8 0 8 0 1 4 7 3 2 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 0 0 9 2 0 1 6

Net
3Net
4Immobilisations { Fonds commercial *
incorporelles { Autres *

010

012

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

135 159

042

135 159

140 159

Total I (5)

044

135 159

048

135 159

140 159

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances { Clients et comptes rattachés *
(2) { Autres * (3)

068

070

072

4 542

074

4 542

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

220 072

086

220 072

13 671

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

224 615

098

224 615

13 671

Total général (I+II)

110

359 774

112

359 774

153 830

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

200

200

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

20

20

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales
d'artistes vivants * 131

132

25 047

94

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

235 446

48 953

Provisions réglementées

140

Total I

142

260 713

49 267

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

3 600

3 600

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 41

172

95 461

100 963

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

99 061

104 563

Total général (I + II + III)

180

359 774

153 830

REVENUS

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

5 000

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

5 229

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société APEMOU		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 1 7		13 0 0 9 2 0 1 6				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210						
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
		services *		217		218	26 040		17 360			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *					224						
	Subventions d'exploitation reçues					226						
	Autres produits					230	1		2			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	26 041		17 362			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234						
	Variation de stock (marchandises) *					236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	3 589		3 023			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	149	244	323		2 956			
	Rémunérations du personnel *					250	15 411		10 263			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 085		4 194			
	Dotations aux amortissements *					254						
	Dotations aux provisions					256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	6					
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)						264	25 414		20 436			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	627		(3 074)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280	240 155		52 027			
	Produits exceptionnels	(IV)				290	5 229					
	Charges financières	(V)				294						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	10 000					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)				306	565					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	235 446		48 953			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	235 446	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	565					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 41 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
Divers* ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Crédance due au report en arrière du déficit	346				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	8 011	354				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356							
	Déficits antérieurs reportables : * 4 242 dont imputés sur le résultat :							360	4 242			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	3 769	372				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	140 159		5 000
TOTAL	140 159		5 000
TOTAL GENERAL	140 159		5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		10 000	135 159	135 159
TOTAL		10 000	135 159	135 159
TOTAL GENERAL		10 000	135 159	135 159

Etat des amortissements

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
			20		20

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- PROV CAC 2016	1 800
- prov cac 2017	1 800
Total	3 600

SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2018**

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2017, et sur les comptes dudit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre vote
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice social allant du 01/10/2016 au 30/09/2017 s'est élevé à 26 040 euros contre 17 360 euros l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation de l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 s'élève à 25 414 euros contre 20 436 euros l'exercice précédent.

Les principaux postes de charges sont les suivants (en euros) :

POSTE	30/09/17	30/09/16
Charges externes	3589	3023
Rémunération	15411	10263
Charges sociales	6085	4194

Le résultat d'exploitation de l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 s'élève à 627 euros contre – 3074 euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 s'élève à 240 155 euros contre 52 027 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 s'élève à - 4771 contre 0 euros l'exercice précédent.

Le résultat net après impôt de l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017 s'élève à 235 446 euros contre 48 953 euros l'exercice précédent.

- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

NEANT

- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et obtenir un résultat en progression au cours du prochain exercice.

2. PRESENCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous rappelons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

- La société BIN.GO domiciliée 150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 99.9 % des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2017.
- La société BPcom78 domiciliée 315 Route de Pataffy 07000 SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 50 % des titres sociaux.
L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2018.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des sommes correspondant aux dépenses mentionnées dans l'article 39-4 du C.G.I. et non déductibles fiscalement.

Pour votre information la société n'a pas pris de participations au cours de l'exercice dans d'autres sociétés.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

En ce qui concerne le résultat de l'exercice s'élevant à 235 446 euros nous vous proposons l'affectation suivante :

- Aux autres réserves pour 211 446 euros.
- En distribution de dividendes pour 24 000 euros

Soit un dividende brut de 1200 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 24 000 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 19 872 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2015	12 000€
2016	24 000,00 €

Nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts et bénéficient de l'abattement annuel de 1 525 € ou 3 050 € (pour un couple) et du crédit d'impôt plafonné. Chaque associé peut opter pour le prélèvement libératoire de 18 % cette option entraîne l'exclusion de l'abattement de 40 % et de l'abattement annuel ainsi que du crédit d'impôt. L'option peut être partielle ou totale mais elle est irrévocable et doit être exercée par chaque associé concerné auprès de la société au plus tard lors du paiement du dividende.

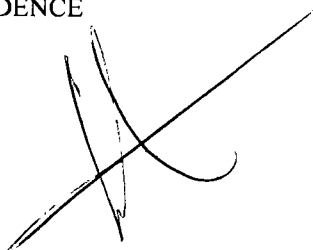
La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de avril 2018

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui viennent de vous être faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion et approuver le rapport du Commissaire aux comptes.

Fait à ROYNAC le 02.01.2018

LA PRESIDENCE



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JANVIER 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 235 446 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour 211 446 euros.
- En distribution de dividendes pour 24 000 euros

Soit un dividende brut de 1200 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 24 000 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 19 872 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2015	12 000€
2016	24 000,00 €

La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de avril 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.





Frédéric BODRITO

Eric SANCHEZ

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS APEMOU

150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 30 Septembre 2017



SAS APEMOU

150 Allée Couleurs de Provence

26450 ROYNAC

N° SIRET 808 014 732 000 16

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 30 Septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BS AUDIT - Société de Commissariat aux comptes

SARL APEMOU

Comptes annuels au 30/09/2017

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a flourish.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société APEMOU à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur le présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents qui vous ont été présentés sur la situation financière et les comptes annuels.

BS AUDIT - Société de Commissariat aux comptes

SARL APEMOU
Comptes annuels au 30/09/2017



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société APEMOU à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

BS AUDIT - Société de Commissariat aux comptes

SARL APEMOU
Comptes annuels au 30/09/2017

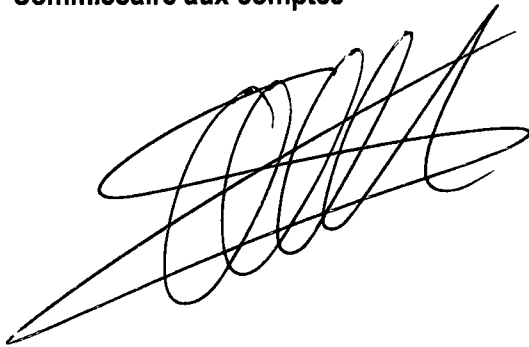


- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon,
Le 5 janvier 2018.

**Pour la société BS AUDIT,
Eric SANCHEZ**

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

BS AUDIT - Société de Commissariat aux comptes

SARL APEMOU
Comptes annuels au 30/09/2017

SAS APEMOU
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC

808 014 732 RCS Romans

RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 30 septembre 2017

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L227-10 du code de commerce.

Fait à Avignon,
Le 5 janvier 2018

BS AUDIT
Eric Sanchez
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	135 159		135 159	140 159	5 000	3.57
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations financières						
	Total II	135 159		135 159	140 159	5 000	3.57
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 542		4 542		4 542	
	Autres créances						
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	220 072		220 072	13 671	206 401	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	224 615		224 615	13 671	210 944	NS
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	359 774		359 774	153 830	205 944	133.88

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

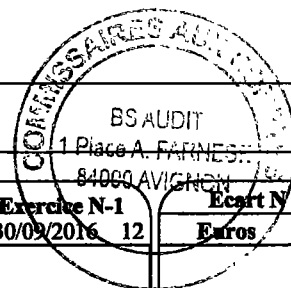


PASSIF		Exercice N 30/09/2017	Exercice N-1 30/09/2016	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	200	200		
	Réserves				
	Réserve légale	20	20		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	25 047	94	24 953	NS
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	235 446	48 953	186 493	380.96
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	260 713	49 267	211 446	429.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	41	641	600	93.61
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 600	3 600		
	Dettes fiscales et sociales	5 367	6 457	1 090	16.88
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	90 053	93 865	3 812	4.06
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	99 061	104 563	5 502	5.26
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		359 774	153 830	205 944	133.88

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

99 061

104 563

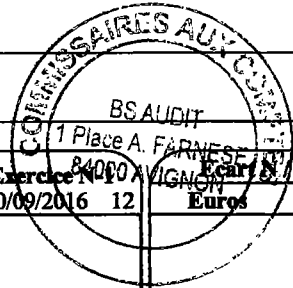


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	26 040		26 040	17 360		8 680	50.00
Chiffre d'affaires NET	26 040		26 040	17 360		8 680	50.00
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1	2		1	51.93
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			26 041	17 362		8 679	49.99
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 589	3 023		565	18.70
Impôts, taxes et versements assimilés			323	2 956		2 633	89.09
Salaires et traitements			15 411	10 263		5 149	50.17
Charges sociales			6 085	4 194		1 891	45.09
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			6			6	
Total des Charges d'exploitation (II)			25 414	20 436		4 978	24.36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			627	3 074		3 701	120.40
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

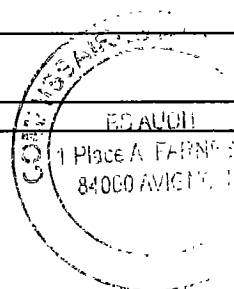


	Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N-1 30/09/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	240 000	51 971	188 029	361.80
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	155		155	
Autres intérêts et produits assimilés (3)		56	56	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	240 155	52 027	188 128	361.60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	240 155	52 027	188 128	361.60
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	240 782	48 953	191 829	391.86
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 229		5 229	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5 229		5 229	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 000		10 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	10 000		10 000	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 771		4 771	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	565		565	
Total des produits (I+III+V+VII)	271 425	69 389	202 036	291.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 979	20 436	15 543	76.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	235 446	48 953	186 493	380.96

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	140 159		5 000
TOTAL	140 159		5 000
TOTAL GENERAL	140 159		5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		10 000	135 159	135 159
TOTAL		10 000	135 159	135 159
TOTAL GENERAL		10 000	135 159	135 159

Etat des amortissements

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
			20		20

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- PROV CAC 2016	1 800
- prov cac 2017	1 800
Total	3 600

